



L'intégralité des délibérations du SMICTOM Centre Ouest peuvent être consultées :

- Sur le site internet du syndicat

www.smictom-centreouest35.fr

- Sur demande à l'accueil, aux jours et horaires d'ouverture au public

Conformément aux dispositions de l'article R 4211 Du Code de Justice Administrative, le tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours pour excès de pouvoir contre les délibérations prises par le comité syndical et par le bureau syndical dans un délais de deux mois à compter de leur publication.

SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine
5 ter rue de Gaël
35 290 Saint Méen Le Grand

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL du 13 avril 2021

L'an deux mille vingt, le mardi 13 avril 2021 à 14 heures, les Membres du Bureau, convoqués le 6 avril 2021, se sont réunis par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Hubert GUINARD

Etaient présents : M.CHEVALIER, M.COWET, Mme GUEE, M.GUINARD, M.LOHAT, Mme MARIE, M. PERTUISEL, M.RONSIN, M. LEMAZURIER, M. ETHORE

Absents excusés : M.LABBE

Assistaient également à la réunion : M. ZILLIOX Directeur

Objet : lancement du marché de Maitrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'alvéole A3 et la construction d'une nouvelle alvéole A5 / ISDND de Point Clos

L'ISDND en cours d'exploitation sur le site de Gaël est composé d'alvéoles qui sont successivement construites puis remplies par les déchets qui y sont stockés.

En 2022, il conviendra ainsi de prévoir la fermeture de l'alvéole A3 actuellement en cours d'exploitation et de créer une nouvelle alvéole A5.

Ces travaux nécessitent le lancement d'un marché de maitrise d'œuvre

Le futur marché aurait ainsi les caractéristiques suivantes :

Objet : marché de Maitrise d'œuvre comprenant les éléments de missions suivants :

- AVP couplé au PRO, ACT, VISA, DET, AOR + OPC en Mission complémentaire pour les travaux de couverture de l'alvéole 3 et de l'ensemble des éléments d'infrastructure associés
- AVP couplé au PRO, ACT, VISA, DET, AOR + OPC en Mission pour la construction de l'alvéole 5, et de l'ensemble des éléments d'infrastructure associés

Durée : période initiale de 24 mois, y compris l'année de parfait achèvement

Reconduction : reconductible 1 fois pour 6 mois supplémentaires,

Montant : le montant maximum estimé est de 85 000 € HT

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

☞ autorisent le lancement du marché de Maitrise d'œuvre pour le travaux de fermeture de l'alvéole A3 actuellement en cours d'exploitation et la création d'une nouvelle alvéole A5 selon les caractéristiques ci-dessus mentionnées.

☞ autorisent le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme,
Fait à St Méen le Grand, le 13 avril 2021

Président,
Hubert GUINARD
SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine
35 290 Saint Méen Le Grand

*SMICTOM Centre Ouest Ile et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand*

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL du 13 avril 2021

L'an deux mille vingt, le mardi 13 avril 2021 à 14 heures, les Membres du Bureau, convoqués le 6 avril 2021, se sont réunis par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Hubert GUINARD

Etaient présents : M.CHEVALIER, M.COWET, Mme GUEE, M.GUINARD, M.LOHAT, Mme MARIE, M. PERTUISEL, M.RONSIN, M. LEMAZURIER, M. ETHORE

Absents excusés : M.LABBE

Assistaient également à la réunion : M. ZILLIOX Directeur

Objet : Etude diagnostique de l'Unité de valorisation organique et de ses évolutions possibles

VU la délibération 2020-039 du comité syndical du 13 octobre 2020 portant délégation au Bureau du Syndicat, et la délibération 2020-038 portant délégation au Président,

VU les échéances de renouvellement des marchés pour l'exploitation de l'UVO,

VU la nécessité pour la collectivité de se faire accompagner par un cabinet compétent dans ce domaine,

VU les consultations réalisées auprès des cabinets EuRecka (51) et SAGE ENGINEERING (92)

Il est proposé de retenir la proposition du cabinet SAGE ENGINEERING 45 quai Charles PASQUA 92 300 LEVALLOIS PERRET pour un montant de 15 725,00 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

☞ approuvent la proposition du cabinet SAGE ENGINEERING 45 quai Charles PASQUA 92 300 LEVALLOIS PERRET pour un montant de 15 725,00 € HT.

☞ autorisent le Président ou le vice-président délégué à signer le marché ainsi que toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme,
Fait à St Méen le Grand, le 13 avril 2021

Le Président,

Hubert GUINARD

